

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 Mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 9 mars, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie de St Macaire du Bois, sous la présidence de M. Pierre de BOUTRAY, Maire.

Etaient présents : M. Bruno GROYER, M. Alain LABBE, M. Thibaut HENRION, M. Gilles DUQUENOY, Mme Chantal SOYER, Mme Patricia ANDRILLAT, Mme Emmanuelle BOUET
M. Etienne GABARD.

Absents excusés : Martin ALEMANN, et Jérôme GIRARDEAU

Secrétaire de Séance : Bruno GROYER

1. POINT SUR LES TRAVAUX 2022

Monsieur Bruno GROYER informe le conseil des travaux d'entretien et d'investissement envisagés en 2022 :

- Réfection des sanitaires du local du Jardin de cocagne : 4286,40 € (électricité et plomberie)
- Réfection du logement de M. BOULARD à la cure : Salle de bain : 8583,95 € ainsi que la toiture : 9159,81
- L'entretien des chemins : 21551,26 €
- Curage des fossés des routes : 7292,88 €
- Curage des fossés des collecteurs : 2428,80 €
- Cette année 2 Abris bus vont être installés pour une somme d'environ 4000 € (un sera posé au Monis et l'autre aux Bouchettes). En 2023, c'est à Chambernou qu'un abri sera installé.
- A l'église, des travaux extérieurs doivent être entrepris. Le lieu étant humide, il est nécessaire auparavant de drainer autour de l'édifice ; Avant d'entamer les travaux de réfection des murs, il est proposé de drainer autour de l'église. Des devis vont être demandés.

2 . PROJET DE DEVELOPPEMENT DU JARDIN DE COCAGNE :

Une Déclaration Préalable de travaux est déposée afin que l'association Aspire puisse créer à leur charge une réserve d'eau. Une participation communale lui sera versée.

A proximité, un chemin communal mentionné sur le cadastre, est cultivé. La commune le récupérera, et déposera la terre de la réserve d'eau afin de le recréer.

Une délibération doit être prise. Le conseil municipal donne son accord.(Délibération mentionnant que la commune reprend le chemin, et autorise le dépôt de la terre).

3. DELIBERATION POUR RETABLISSEMENT DE LIMITES ENTRE LA COMMUNE ET LE GFA GRENOUILLON :

Une erreur entre le cadastre et la réalité sur l'emplacement d'un fossé a été commise. Une délibération afin de la corriger doit être établie. La parcelle appartient au GFA de Grenouillon. L'échange sera donc entre la commune et le GFA. Le conseil municipal donne son accord pour faire l'échange et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

4. DELIBERATION INDEMNITE Emmanuelle BOUET :

Madame Emmanuelle BOUET, 2^{ème} adjoint demande de diminuer son indemnité de moitié, n'étant pas forcément toujours présente. Après discussion, le conseil municipal donne son accord à condition qu'il puisse réévaluer régulièrement cette indemnité.

La délibération est donc acceptée.

Une délibération est prise concernant la clause de remboursement des frais de garde des enfants des conseillers, lorsque ces derniers participent aux réunions.

5. POINT SUR LES ELECTIONS :

Les élections présidentielles ont lieu les 10 et 24 avril 2022

Les élections législatives ont lieu les 12 et 19 juin 2022

Les permanences seront effectuées par les conseillers.

6. PRESENTATION DU BUDGET 2022 :

Monsieur le Maire donne connaissance des dépenses de fonctionnement 2021 : 250398.52 € et les recettes de fonctionnement 2021 pour 316810.82 € soit un excédent de fonctionnement de 66412.30 €

Le conseil syndical du RPI Les Verchers sur Layon St Macaire du Bois a validé la participation des communes des Verchers sur Layon et de Saint Macaire du Bois. Pour Saint Macaire du Bois, le montant s'élève à environ 39000 € soit 44.44 % des 88 000 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la participation de la commune à 44.44 %.

7. QUESTIONS DIVERSES :

- Il a été constaté un problème de limite entre la maison de Mme MIAUD à Chambernou et la commune. Un bâtiment empiète sur le terrain communal. Il va être nécessaire que les propriétaires procèdent à un nouveau bornage. Le conseil municipal accepte de céder cette partie de terrain, les frais étant à la charge de la famille. La délibération est acceptée.
- Saumur Agglo propose une animation sur l'énergie solaire sur la commune. Le conseil municipal n'y est pas favorable.
- Monsieur le Maire participera à une réunion d'information sur la justice organisée par l'AMF.

- Une société a proposé à la commune d'installer un point de vente d'alimentation sous forme de machine. Le conseil municipal ne donne pas son accord.
- Saumur AGGLO centralise et donne les informations concernant les aides que l'on pourrait mettre en place pour les Ukrainiens (accueil, dons,...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40

Le prochain conseil est fixé au mercredi 6 avril 2022 à 20 h 15.

de BOUTRAY Pierre

GROYER Bruno

BOUET Emmanuelle

GABARD Etienne

GIRARDEAU Jérôme

DUQUENOY Gilles

SOYER Chantal

ANDRILLAT Patricia

HENRION Thibaut

LABBE Alain

ALEMANN Martin